PLU

DÉPARTEMENT DE L'EURE, COMMUNE DE

BREUILPONT

Plan local d'urbanisme

PLAN DE ZONAGE 3/3 - Bourg et Lorey

PLU approuvé le 3 juillet 2015
1ère modification simplifiée du PLU approuvée le 10 février 2023

1ère modification de droit commun du PLU prescrite le 28 mars 2025
1ère modification de droit commun du PLU approuvée le 18 septembre 2026

Vu pour etre annexé à la délibération du conseil municipal du 18 septembre 2026 approuvant la 1ère modification de droit commun du plan local d'urbanisme de Breuilpont

Le maire,
Michel ALBARO

Date : 28 août 2026
Phase : Approbation

N° de pièce : 4.4

Échelle : 1/ 3000

Plan Local d'urbanisme approuvé le 3 juillet 2015 élaboré par :

Groupe auddicé

1ère modification de droit commun du PLU approuvée le 18 septembre 2026 réalisée par :

OYA

Légende

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Espace boisé classé à conserver au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urabnisme
- (1) Emplacement réservé
- Secteurs sur lesquels s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation
- Protection du patrimoine naturel au titre de l'article L. 123-1-5, III, 2° du Code de l'Urbanisme (parc, jardins...)
- Protection du patrimoine naturel au titre de l'article L. 123-1-5, III, 2° du Code de l'Urbanisme (étangs, mares, cours d'eau...)
- Protection du patrimoine bâti au titre de l'article L. 123-1-5, III, 2° du Code de l'Urbanisme
- Espace inconstructible en raison du risque d'effondrement (Source : DDTM de l'Eure)
- Zone soumise au risque inondation - Application du Plan de Prévention Risque Inondation de l'Eure Moyenne (Source : DDTM de l'Eure)
- Identification des axes de ruissellement au titre de l'article R123-II b) du Code de l'Urbanisme
- Constructions nouvelles ou en cours n'apparaissant pas au plan cadastral en date de Septembre 2013

Zone U : Zone urbaine
- Secteur Ua : Secteur urbain d'activités
- Secteur Umv : Secteur urbain intégré à l'OAP "Victor-Hugo / Mont-Vallet"
- Secteur Up : Secteur urbain patrimonial

Zone 1AU : Zone à urbaniser (court terme)
Zone 2AU : Zone à urbaniser (long terme)

Zone A : Zone agricole
- Secteur Ah : Secteur agricole d'habitat isolé
- Secteur Ap : Secteur agricole protégé

Zone N : Zone naturelle
- Secteur Ne : Secteur naturel d'équipements
- Secteur Nh : Secteur naturel d'habitat isolé
- Secteur Nj : Secteur naturel de jardin
- Secteur Nla/Nlb : Secteur naturel de loisirs

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	148 m²	Aménagement d'un espace public et de sécurité routière	Commune
ER n°2	8514 m²	Création d'un pôle touristique	Commune
ER n°3	24853 m²	Valorisation des fondations médiévales	Commune
ER n°4	950 m²	Création d'une continuité douce	Commune
ER n°5	382 m²	Elargissement de la voie	Commune
ER n°6	19264 m²	Création d'équipements	Commune
ER n°7	1024 m²	Aménagement de la rue Victor Hugo	Commune
ER n°8	208 m²	Création d'un accés	Commune
ER n°9	191 m²	Elargissement du chemin	Commune

0 100 200 m



